

réussite éducative

équipes

diffuser

pratiques



ministère
éducation
nationale



enfants

réussite éducative

réussite éducative

enfants

équipes

recherche

équipes

pratiques

améliorer

apprendre

recherche

recherche

apprendre

enfants

équipes

améliorer

diffuser

réussite éducative

enfants

apprendre

Vendredi
19 avril
2013

Installation du Conseil
national de l'innovation
pour la réussite éducative

équipes

pratiques

équipes

réussite éducative

enfants

diffuser

diffuser

recherche

pratiques

améliorer

apprendre

diffuser

recherche

enfants

apprendre

équipes

améliorer

pratiques

apprendre

enfants

recherche

Vendredi
19 avril
2013

Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative

SOMMAIRE

I – Le mot de la ministre déléguée à la réussite éducative, George Pau-Langevin

II – Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative

- Installation du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative – déroulé
- Présentation du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative
- Les membres du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative
- Biographie de **Didier Lapeyronnie**, président du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative

III – L'innovation à l'éducation nationale

- L'innovation à l'éducation nationale – État des lieux
- Cahier des innovations



Le mot de la ministre déléguée à la réussite éducative, George Pau-Langevin

L'innovation n'a pas, aujourd'hui, la place qu'elle mérite au sein de l'éducation. C'est précisément pour y remédier que Vincent Peillon et moi-même avons souhaité remettre en place un Conseil national de l'innovation qui sera tourné vers la réussite éducative.

En effet, l'École est aujourd'hui à un tournant de son histoire que la loi sur la refondation symbolise pleinement. C'est dans cette dynamique, afin d'accompagner la réflexion sur notre système éducatif, que le Conseil de l'innovation trouve toute sa place.

Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative a plusieurs missions ambitieuses : donner une impulsion favorisant l'innovation au sein de l'éducation nationale, répondre aux difficultés rencontrées aujourd'hui par l'École, principalement aux écarts qui se creusent entre les élèves qui ont de bons résultats et les autres, au décrochage de trop nombreux jeunes.

Il devra identifier, mais aussi susciter des pratiques innovantes au sein de l'École.

Ce conseil est une forme de reconnaissance à l'égard des actions innovantes d'ores et déjà menées sur le terrain par des équipes éducatives déterminées. Repérer pour les étendre à l'ensemble du système éducatif les bonnes pratiques qui ont fait leur preuve ; tel est le dessein qui doit guider les membres du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative.

Je souhaite que ce conseil soit un lieu de travail et d'échanges ouvert, permettant d'explorer largement ce que doit être la politique de réussite éducative en tant qu'elle prend en considération l'environnement de l'enfant dans toutes ses dimensions : sociales, familiales, culturelles ou encore territoriales.

L'investissement et la créativité des membres de ce conseil, choisis pour leur compétences transversales seront précieux pour aider notre système scolaire à évoluer dans un sens plus favorable à la réussite du plus grand nombre de jeunes.

George Pau-Langevin,
ministre déléguée à la réussite éducative

Vendredi
19 avril
2013

Installation du Conseil national de l'Innovation pour la réussite éducative

DÉROULÉ

Collège Aimé Césaire
18, rue Pajol - 75018 Paris

- 9 h 00 - 9 h 30 Accueil

- 9 h 30 Installation du conseil
Interventions de :
 - George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative
 - Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale
 - Didier Lapeyronnie, président du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (CNIRE)
 - Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire

- 10 h 30 Séance de groupes de travail
En trois groupes intercatégoriels de 10 à 12 personnes, il s'agit de parvenir à des éléments de définition élaborés en commun sur la problématique de l'innovation pour la réussite éducative.

- 12 h 30 Buffet

- 13 h 30 Séance plénière conduite par Didier Lapeyronnie
 - 13 h 30 : Définition des problématiques prioritaires
 - 15 h 00 : Définition des modalités de travail du CNIRE

- 16 h 00 Clôture de la journée en présence de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative

Qu'est-ce que le conseil national de l'innovation ?

- Par décret, paru au journal officiel **le 26 mars 2013**, un conseil national de l'innovation pour la réussite éducative est mis en place ;
- Ce conseil est placé auprès de la ministre déléguée à la réussite éducative, **George Pau-Langevin** ;
- Il est créé pour une durée de **4 ans** ;
- Ce conseil est présidé par **Didier Lapeyronnie** et compte **39 membres** représentant les acteurs institutionnels, associatifs, économiques ainsi que des experts.

Vendredi
19 avril
2013

Installation du Conseil
national de l'innovation
pour la réussite éducative

Pourquoi un conseil national de l'innovation pour la réussite éducative ?

- Donner une impulsion forte favorisant l'innovation au sein de l'éducation nationale ;
- Accompagner la refondation de l'école par une réflexion sur le système éducatif ;
- Répondre aux difficultés rencontrées aujourd'hui par l'École pour faire réussir tous les élèves (résultats des enquêtes PISA, nombre d'élèves en situation de décrochage, etc.) ;
- Identifier les pratiques innovantes existantes, mutualiser les bonnes pratiques et mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques.

Vendredi
19 avril
2013

Installation du Conseil
national de l'innovation
pour la réussite éducative

Ses missions

- Impulser l'esprit d'innovation en matière de réussite scolaire et de réussite éducative ;
- Proposer des orientations en matière de politique d'innovation dans le domaine de la réussite scolaire et éducative. Son champ de compétence s'étend à l'enseignement des premier et second degrés ;
- Faire expertiser et évaluer les pratiques innovantes mises en place dans les territoires ;
- Diffuser les pratiques les plus pertinentes ;
- Organiser le débat sur l'innovation avec les acteurs de l'innovation (responsables du système éducatif, chercheurs, représentants des associations, etc.) ;
- Animer en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire qui le pilote le réseau des conseillers académiques recherche et développement, innovation et expérimentation (CARDIE).

Vendredi
19 avril
2013

Installation du Conseil
national de l'innovation
pour la réussite éducative

L'organisation de son travail

- Le conseil se réunit au moins **deux fois par an**.
- Il fixe chaque année son programme en fonction duquel l'ordre du jour des réunions est arrêté.
- Le conseil organisera **une fois par an** une réunion nationale des conseillers académiques recherche et développement, innovation et expérimentation (CARDIE).
- Le conseil remet un rapport annuel à la ministre chargée de la réussite éducative sur ses travaux, présentant ses observations et propositions.
- Des groupes de travail ouverts à toute personne susceptible d'apporter une expertise sur la réussite éducative peuvent être mis en place.

Vendredi
19 avril
2013

Installation du Conseil
national de l'innovation
pour la réussite éducative

Composition du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative

Président : Didier Lapeyronnie, sociologue

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ministère de l'éducation nationale	Jean-Paul Delahaye , directeur général de l'enseignement scolaire Catherine Moisan , directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance Jean-Yves Daniel , doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale	Xavier Turion , chef de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (Dgesco) François Dumas , expert de haut niveau (Depp) Anne Armand , inspectrice générale de l'éducation nationale
Ministère de la justice	Jean-Louis Daumas , directeur de la protection judiciaire de la jeunesse	Stéphane Hardouin , directeur de l'école nationale des greffes (ENG) de Dijon
Ministère des outremer	Thomas Degos , délégué général à l'outremer	Claude Girault , délégué général adjoint
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	Catherine Lapoix , sous-directrice des politiques de jeunesse	Mathieu Valdenaire , chef du pôle évaluation de la mission d'animation de FEJ, sous-direction des politiques de jeunesse
Ministère de la ville	Hervé Masurel , secrétaire général	Yannick Prost , sous-directeur interministériel et opérateurs de la politique de la ville
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	Mireille Riou Canals , directrice générale de l'enseignement et de la recherche	Philippe Vincent , sous-directeur à la direction de l'équipement et de la recherche
Préfet à l'égalité des chances	Stéphane Rouvé , préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis	Florence Vilnius , sous-préfète de Langres
Ministère de l'égalité des territoires et du logement (DATAR)	Emmanuel Berthier , préfet	Caroline Larmagnac , responsable de l'équipe Dynamique des territoires, qui suit à la fois les services et la ruralité et la montagne

Composition du Conseil national
de l'innovation pour la réussite
éducative

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Ministère délégué à la famille	Catherine Lesterpt , adjointe à la sous-directrice de la famille et de l'enfance	Martine Govart , chargée de mission auprès du chef du bureau familles et parentalité
Institut français de l'éducation	Michel Lussault , directeur	Catherine Perrotin , directrice adjointe de l'Agence qualité éducation (IFE), ancienne directrice du Centre Savary
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	Laurence Girard , directrice générale	Serge Fraysse , directeur en charge de l'éducation, la jeunesse, la santé et la famille
Professeurs des écoles	Amandine Terrier , professeur des écoles, école de Crotenay, académie de Besançon	Jean-Guy Cognet , professeur des écoles, école Jacques-Prévert, Yseurs, académie de Clermont-Ferrand
Enseignants collège	Annie Di Martino , professeur d'histoire et de géographie, formatrice, académie de Versailles	Lucas Gruez , professeur de lettres, collège Samain, Roubaix, académie de Lille
Enseignants lycée	Joëlle Borga , professeur d'EPS, lycée Bellevue, académie de Toulouse	Éric Roger , professeur, coordonnateur, lycée Félix Le-May, Creutzwald, académie de Nancy-Metz
Association des maires de France (AMF)	Valérie Kumm , membre du conseil supérieur de l'éducation, maire de Péronne (Somme)	Laurent Garcia , maire de Laxou (Meurthe-et-Moselle)
Association des départements de France (ADF)	Christiane Mariette , vice-présidente du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, chargée de l'éducation et de la jeunesse	Régis Vallienne , président de la commission Réussite éducative du conseil général de la Sarthe
Association des régions de France (ARF)	Claude Gewerc , président du conseil régional de Picardie	Carmen Harter-Housel , conseillère régionale de Lorraine
Réseaux des villes éducatrices	Yves Fournel , président des Réseaux, adjoint au maire de Lyon, délégué en charge de l'enfance, de la place de l'enfant dans la ville	Michel Baffert , vice-président de la communauté urbaine de Grenoble, chargé de la réussite éducative, élu de la commune de Syssins

Composition du Conseil national
de l'Innovation pour la réussite
éducative

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Collectif Cape	<p>Françoise Sturbaut (éducation et devenir)</p> <p>Catherine Chabrun (ICEM Freinet)</p> <p>André Sirota (Ceméa)</p>	<p>Damien Raymond (Ligue de l'enseignement)</p> <p>Philippe Watrelot (Crap)</p> <p>Sophie Dargelos (Francas)</p>
FESPI	Audrey Maurin , déléguée générale de FESPI	Loan Simon-Hourlier , présidente de FESPI
ANARE	Frédéric Bourthoumieu , président	Bertrand Gohier , vice-président
Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)	Jean-Louis Deroussen , président du conseil d'administration de la CNAF	Aymeric de Chalup , responsable du département enfance et parentalité à la direction des politiques familiale et sociale
Recteurs	Ali Saïb , recteur de l'académie de Caen	Françoise Moulin-Civil , rectrice de l'académie de Lyon
Dasen	Anne-Marie Maire , académie de Clermont-Ferrand	Franck Jarno , Dasen Aube, académie de Reims
IA-IPR	Hervé Keradec , IA-IPR économie-gestion, académie de Rouen	Albin Cattiaux , IA-IPR, académie de Lille
IEN	Michèle Drechsler , IEN Indre, CTICE 1 ^{er} degré, académie d'Orléans-Tours	Patrice Lemoine , IEN circonscription Toulon 2, académie de Nice
Directeurs d'école	Véronique Rivière , directrice de l'école Philippe de Girard, Paris, académie de Paris	Valérie Fontaine , directrice de l'école Jean Jaurès, Le Havre, académie de Rouen
Principaux de collège	Jean-Louis Tournut , principal du collège Diderot, Besançon, académie de Besançon	Athéna David , principale du collège Gabriel-Péri, Auber-villiers, académie de Créteil
Proviseur de lycée	Louisa Marouz , proviseure du lycée Condorcet, Montreuil-sous-Bois, académie de Créteil	Stéphane Ducrest , proviseur du lycée Jean-Baptiste Corot, Savigny-sur-Orge, académie de Versailles

Composition du Conseil national
de l'innovation pour la réussite
éducative

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Chercheurs	<p>Philippe Meirieu, professeur en sciences de l'éducation à l'université Lumière-Lyon 2, pédagogue</p> <p>Viviane Rolle-Romana, docteur en psychologie, chargée de cours à l'université Paris 8</p> <p>François Dubet, professeur de sociologie à l'université de Bordeaux, directeur d'études à l'EHESS</p>	<p>Maryse Esterle, sociologue, chercheur au CESDIP, maître de conférences à l'université d'Artois (IUFM)</p> <p>Pierre Merle, professeur de sociologie, université européenne de Bretagne</p> <p>Medhi Thomas Allal, maîtres de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris</p>
PEEP	Valérie Marty , présidente nationale	Myriam Menez , secrétaire générale
FCPE	Sylvie Fromentelle , vice-présidente de la FCPE	Cécile Blanchard , chargée de mission
Monde économique	Pascal Bringer , agrégé de SVT, cofondateur de Maskott (société spécialisée dans le multimédia éducatif)	Clémence Laroche , directrice générale des éditions Jocatop (société spécialisée dans l'apprentissage de la lecture)



Didier Lapeyronnie

Président du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative

BIOGRAPHIE

Didier Lapeyronnie est professeur de sociologie à l'université Paris-Sorbonne. Il a été chargé de recherche en Sciences politiques au CNRS de 1985 à 1992, puis professeur à l'université Victor-Segalen de Bordeaux de 1992 à 1997.

Il a consacré l'essentiel de ses travaux de recherche et de ses publications aux questions de marginalité urbaine, de quartiers sensibles et d'immigration. Il a publié notamment :

- **Refaire la cité - L'avenir des banlieues** (avec Michel Kokoreff), Paris, Le Seuil, La République des Idées, 2013.
- **Ghetto urbain - Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui**, Paris, Robert Laffont, 2008.
- **L'individu et les minorités - La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés**, Paris, PUF, 1994.
- **Les quartiers d'exil** (avec François Dubet), Paris, Le Seuil, 1992.
- **Campus blues - Les étudiants face à leurs études** (avec Jean-Louis Marie), Paris, Le Seuil, 1992.

équipes

diffuser

pratiques



ministère
éducation
nationale



enfants

réussite éducative

recherche

diffuser

équipes

apprendre

équipes
pratiques

améliorer

équipes

recherche

L'innovation à l'éducation nationale

réussite éducative

pratiques

équipes

réussite éducative

apprendre

pratiques

enfants

équipes

enfants

recherche

diffuser

pratiques

apprendre

recherche

améliorer

équipes

réussite éducative

apprendre

Introduction : cinq idées reçues sur l'innovation en éducation	3
Idée reçue n°1 : « Innovation et éducation nationale, c'est un peu une contradiction dans les termes »	3
Idée reçue n°2 : « L'innovation, c'est le numérique et les nouvelles technologies »	3
Idée reçue n°3 : « L'innovation, c'est bien mais traitons d'abord les vrais problèmes »	4
Idée reçue n°4 : « L'innovation doit être innovation de rupture : il faut tout changer »	4
Idée reçue n°5 : « Innovation, expérimentation, n'est-ce pas la même chose ? »	5
Les lieux de l'innovation	7
D'où vient l'innovation : de haut en bas ou de bas en haut ?	7
L'innovation selon les niveaux d'enseignement	8
Cartographie des innovations	9
Innovation et éducation prioritaire	12
Liaison et collaboration avec le réseau des établissements privés	12
Les objets de l'innovation	13
Domaines et degrés de développement de l'innovation	13
Les thématiques de l'innovation	14
Les difficultés de l'innovation	15
Annexe 1 : article L.401-1 du code de l'éducation sur l'expérimentation	
Annexe 2 : organigramme simplifié de l'innovation au sein de l'éducation nationale	
Annexe 3 : l'innovation en éducation fait intervenir plusieurs acteurs autour de l'éducation nationale	

Introduction : cinq idées reçues sur l'innovation en éducation

Idee reçue n°1 : « Innovation et éducation nationale, c'est un peu une contradiction dans les termes »

L'éducation nationale n'a pas toujours l'image d'une institution à la pointe de l'innovation. Et pourtant ...

D'abord, le cadre institutionnel est plus favorable à l'innovation qu'on pourrait le penser : une grande marge de liberté est conférée aux enseignants et aux établissements dans le cadre la liberté pédagogique de l'enseignant et, dans le second degré, de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement. Cette ouverture à l'innovation a été a été renforcée en 2005 par l'article 34 du code de l'éducation, qui permet la mise en place d'expérimentations portant sur de très larges domaines de la pédagogie et de l'organisation scolaire.

Quant aux innovants, ils ont toute leur place au sein même de l'éducation nationale. En 1982, c'est la création de quatre lycées « expérimentaux ». En 2000, Jack Lang, alors ministre de l'éducation nationale, met en place un premier Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire. En parallèle, l'administration prend en charge l'innovation en créant dès 1986 des structures dont la mission principale est d'impulser et de valoriser les innovations pédagogiques académiques et nationales. Depuis deux ans, c'est le département recherche et développement, innovation et expérimentation (DRDIE) de la DGESCO qui en a la charge. Il a notamment développé une base de recensement des innovations, *Expérithèque*¹ laquelle a déjà recueilli près de 2500 innovations ou expérimentations.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire : communiquer en diffusant largement les bonnes idées afin que l'innovation ne reste pas en périphérie du système éducatif, mais en soit le moteur ; soutenir davantage encore les équipes innovantes, les valoriser ; s'ouvrir à ceux qui innovent pour l'école, mais sans y appartenir directement : associations, collectivités locales, familles.

Idee reçue n°2 : « L'innovation, c'est le numérique et les nouvelles technologies »

Quand on pense innovation, on pense souvent technologie. Or, regardons dans nos salles de classes : on y verra bien souvent encore un tableau noir, du papier et des crayons. N'est-ce pas le signe du retard de l'école sur la société ?

Il est vrai que l'école a beaucoup à gagner au numérique et aux nouvelles technologies, qui constituent un des piliers de la refondation de l'école qui s'engage. Et ainsi, de

¹ <http://eduscol.education.fr/experitheque/carte.php>

nombreuses innovations sont portées par des enseignants qui mobilisent les nouvelles technologies pour la réussite de tous leurs élèves. Pour autant, toute technologie nouvelle n'est pas pédagogiquement innovante pour autant. Et surtout, l'innovation ne se réduit pas au numérique : une nouvelle organisation du temps de la classe, une relation enseignants-élèves plus adaptée aux élèves décrocheurs, une notation qui donne confiance au lieu de décourager, une pratique ingénieuse pour mieux accueillir ou impliquer les parents sont autant d'innovations précieuses, certes sans technologie, mais avec un bénéfice réel pour la réussite éducative de tous.

Idée reçue n°3 : « L'innovation, c'est bien mais traitons d'abord les vrais problèmes »

Le grand public, les parents, mais aussi les enseignants eux-mêmes le disent parfois : l'innovation, c'est bien ; mais réussissons d'abord à accomplir les missions fondamentales de l'école : apprendre à tous les enfants à lire et compter, donner un diplôme à chacun – l'innovation, on verra après. Elle apparaît alors comme un luxe, voire un gadget.

Or, écoutons plutôt les équipes engagées dans une démarche d'innovation : l'innovation est au cœur de leur classe, de l'école et de l'établissement. L'innovation, c'est un professeur des écoles qui arrive dans une classe difficile et qui comprend que ses manières habituelles d'enseigner ne fonctionnent plus ; c'est un principal de collège qui ne parvient pas à impliquer les parents dans le parcours et l'orientation de leurs enfants, et qui comprend qu'il doit faire autrement. Bien souvent, l'innovation n'est pas un luxe, mais ce à quoi on doit recourir lorsque les pratiques traditionnelles ont montré leurs limites. C'est sans doute pourquoi l'innovation est plus présente en éducation prioritaire qu'ailleurs et que ses thèmes principaux renvoient aux questions les plus centrales de notre école : la difficulté scolaire, l'estime de soi des élèves, le décrochage.

Idée reçue n°4 : « L'innovation doit être innovation de rupture : il faut tout changer »

Innovation graduelle ou innovation de rupture ? Le débat existe aussi au sein de l'éducation nationale. Pour certains, les difficultés que rencontrent notre école appellent l'ambition de tout reconstruire, de partir de zéro. Il faut créer des structures nouvelles, libérées des contraintes traditionnelles. Pour d'autres, au contraire, si l'innovation doit bénéficier à chaque élève et non à quelques-uns, il faut faire évoluer les pratiques des écoles et établissements ordinaires de manière progressive, afin que les innovations puissent espérer se diffuser largement dans l'ensemble du système éducatif.

Les deux démarches sont-elles compatibles ? Le débat reste ouvert !

Idée reçue n°5 : « Innovation, expérimentation, n'est-ce pas la même chose ? »

Les termes d'innovation et d'expérimentation sont parfois employés de manière interchangeable. Qu'en est-il dans les textes, qu'en est-il dans les faits ?

Les textes qui régissent² l'éducation nationale ne proposent pas de définition de l'*innovation*. La raison en est que, comme nous l'indiquons, le cadre juridique ordinaire offre déjà une marge de manœuvre pour les actions innovantes. En effet, l'article L.912-1-1 du code de l'éducation accorde à l'enseignant une « liberté pédagogique » dans le respect des programmes, des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil ou sous le contrôle des membres des corps d'inspection. D'autre part, dans le second degré, les actions innovantes peuvent relever de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement, définie à l'article R.421-2. En revanche, depuis 2005 le code de l'éducation mentionne explicitement l'*expérimentation* à son article L.401-1, aussi parfois appelé « article 34 » en référence à la loi de 2005 qui l'instaure (cet article est reproduit en annexe de ce dossier). Cet article définit un droit à l'expérimentation, c'est-à-dire une possibilité de dérogation sur certains domaines définis et pour une durée limitée³. Concrètement, au nom de l'article L.401-1, tout est possible à deux limites près : le respect des programmes (des contenus d'enseignement et, au second degré, du volume horaire annuel consacré à chaque discipline) et la préparation aux examens nationaux pour les niveaux concernés.

La mention spécifique du droit à l'expérimentation dans l'article L.401-1 laisserait penser qu'il y a une différence de degré entre la simple « innovation » et « l'expérimentation », qui représenterait un niveau d'ambition plus élevé et une rupture plus forte avec les pratiques ordinaires. Qu'en est-il dans les faits ?

Depuis 2006, les équipes académiques se sont bien emparées du dispositif expérimental dit « article 34 », comme l'indique l'examen de la base Expérithèque⁴, où 800 actions relevant de cet article sont recensées :

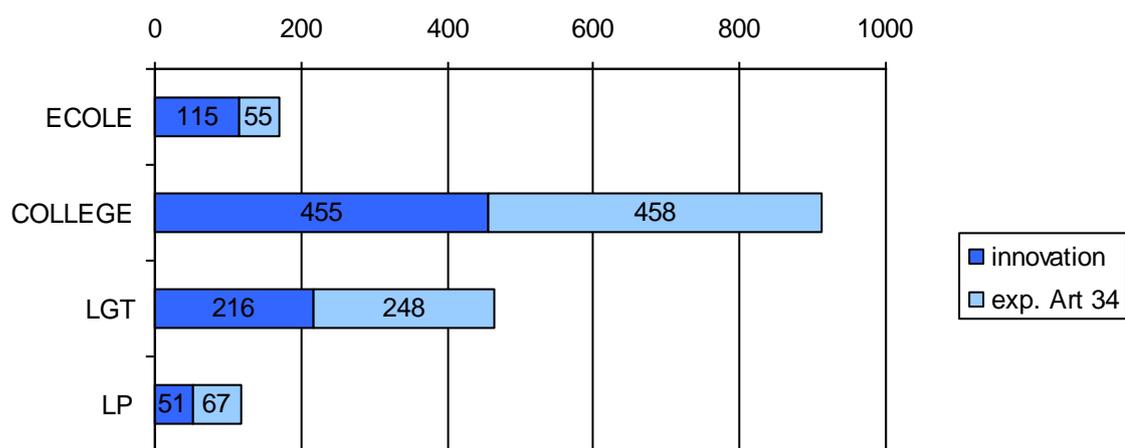
² A la date de mars 2013

³ Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations pour une durée maximum de 5 ans portant sur :

- l'enseignement des disciplines
- l'interdisciplinarité
- l'organisation pédagogique de la classe, de l'école, de l'établissement
- la coopération avec les partenaires du système éducatif
- les échanges, le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire

Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. Le [futur Conseil national de l'évaluation] établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article (article L. 401-1).

⁴ Source principale des données présentées dans ce dossier



Répartition des innovations et expérimentations article 34 en 2011-2012

Toutefois, les actions menées ne s'inscrivent pas toujours clairement dans les distinctions du code de l'éducation. Certes, il peut exister une différence entre une « simple innovation » et une expérimentation dite « article 34 » avec des dimensions nettement plus dérogatoires, mais l'observation fine des actions recensées montre que les choses sont plus complexes. Ainsi, des mêmes actions peuvent relever de l'un ou l'autre statut juridiques : par exemple, dans la base Expérithèque les actions ou dispositifs centrés sur les modes d'évaluation des élèves (approche compétences ou encore "classes sans notes") se répartissent également entre innovation et article 34. Autre exemple : si 383 établissements proposent une modification de l'organisation du temps scolaire, 131 le font en se référant à l'innovation, 252 le font en invoquant l'article 34.

En conclusion, si l'apport de l'article 34 est reconnu par les équipes, il relève, au moins en partie, d'une dimension symbolique et institutionnelle, appréciée localement en fonction des contextes académiques. En effet une même réalité portant sur des objets similaires au sein d'organisations approchantes, en des lieux d'enseignement égaux par ailleurs, trouve une expression institutionnelle différente.

Les lieux de l'innovation

D'où vient l'innovation : de haut en bas ou de bas en haut ?

L'innovation peut prendre deux directions : descendante ou ascendante. Dans le premier cas, l'échelon national ou académique choisit de lancer une initiative innovante : expérimentation à grande échelle ou création d'une structure expérimentale. Dans le second cas, une équipe éducative développe une pratique pédagogique innovante, laquelle est identifiée, évaluée, valorisée et diffusée à plus grande échelle. Aujourd'hui, au sein du système éducatif, les deux démarches existent.

Du côté de l'innovation descendante ou *top-down*, une tendance a été le recours aux « expérimentations nationales » : une vingtaine environ depuis 2009, elles ont porté sur de nombreux domaines, de l'organisation du temps scolaire (« cours le matin, sport l'après-midi ») à la création de nouvelles structures (les internats d'excellence), en passant par des thématiques plus disciplinaires (« philosophie avant la terminale »). Elles ont pour point commun de faire l'objet d'un pilotage et d'une évaluation construits au niveau national.

Du côté de l'innovation ascendante ou *bottom-up*, on retrouve le réseau des CARDIE (conseillers académique en recherche et développement, innovation et expérimentation), animé par le DRDIE à la DGESCO⁵. L'objectif de ce réseau académique est l'identification, l'appui et la valorisation des équipes innovantes sur le terrain, puis la diffusion des innovations les plus réussies. Il dispose pour cela d'outils de recensement des innovations (la base Expérithèque déjà citée) et d'échange et de mutualisation des pratiques (le réseau social Respire et ses 4000 contributeurs). En dehors de l'institution, il existe également des réseaux d'enseignants innovants, dont par exemple le forum des enseignants du Café pédagogique, spécialisé notamment dans l'usage des outils numériques, ou encore des réseaux sociaux d'enseignants comme le LeWebPédagogique.

Pour chacune de ces deux démarches, les avantages et les inconvénients sont désormais bien identifiés. Avec l'innovation descendante, on peut bénéficier d'emblée d'une diffusion à grande échelle mais on risque en revanche d'imposer aux acteurs de terrain un projet où ils ne s'engagent pas vraiment faute de concertation préalable, de formation soutenue et d'accompagnement pendant et après la mise en œuvre de l'expérimentation. Avec le *bottom-up*, ce risque n'existe pas, puisque le projet est porté par des initiatives de terrain. L'enjeu est plutôt la qualité de l'évaluation, la validation des pratiques et la capacité à effectuer une diffusion à plus grande échelle.

⁵ Cf. organigramme simplifié de l'innovation au sein de l'éducation nationale et présentation des membres du DRDIE en annexe de ce dossier

L'innovation selon les niveaux d'enseignement

Le tableau suivant indique le repérage des dispositifs d'innovation et d'expérimentation effectué par le réseau de l'innovation au sein de la DGESCO.

Niveau d'enseignement	Part des innovations recensées relevant de ce niveau	Part des structures innovantes identifiées parmi l'ensemble des structures de ce niveau	Nombre total de structures
écoles	35%	1.2 % ⁶	48139
collèges	40%	12.5 %	5270
lycées généraux et technologiques	20%	21.3 %	1584
lycées professionnels	6%	11 %	960
TOTAL (public)	100%	2.97%	55953

Source : Expérithèque, automne 2012

Le repérage national des dispositifs d'innovation et d'expérimentation reste fortement marqué par les personnels et la culture du second degré. L'origine historique des missions « innovalo » (initiative de l'ancienne Direction des lycées et collèges) et le portage des CARDIE par les personnels d'inspection du 2^d degré expliquent cette surreprésentation dans les données, qui ne peut rendre compte des réalités beaucoup plus diffuses des pratiques dans tous les degrés de l'enseignement.

Cet état des lieux ne correspond pas tout à fait à la réalité, puisque l'innovation est fortement présente dans le premier degré. Pourquoi ce décalage ? Sur le terrain, des dynamiques d'école existent, elles sont même parfois repérées, mais sans nécessairement se reconnaître sous le terme d'innovation ou faire la demande d'un statut d'expérimentation article L 401-1. Autrement dit, on innove dans le premier degré, tout autant sinon plus que dans le second degré et pourtant, on se reconnaît moins volontiers « innovant ». Pourquoi ? Peut-être en raison du fonctionnement même de l'école, puisque son organisation qui repose sur un maître par classe, dont un directeur partiellement déchargé, donne des marges d'autonomie importantes sur le plan pédagogique. Dès lors, les enseignants, ou l'équipe, n'auront pas nécessairement l'impression d'être « innovants », ni donc de se déclarer comme tels.

Dans les faits en tout cas, le premier degré présente bien un contexte favorable au développement des innovations : outre la grande liberté pédagogique du maître déjà citée, les circonscriptions du premier degré (qui rassemblent en moyenne une trentaine d'écoles autour d'un Inspecteur de l'éducation nationale et de ses conseillers

⁶ Le pourcentage est sans doute plus élevé en réalité, à l'instar des autres niveaux d'enseignement, compte tenu du fait que de nombreux dispositifs 1^{er} degré sont à l'échelle de circonscriptions (englobant de 15 à 24 écoles par exemple), d'autre part, du fait que bien des dispositifs de type « socle » ou ECLAIR intègrent les réseaux du 1^{er} degré.

pédagogiques), fournissent un cadre permettant une mutualisation et une réflexion collective entre les équipes qui existent plus difficilement au second degré.

Au sein du second degré, c'est le niveau collège qui est le mieux représenté, sans doute parce qu'il est le lieu où la difficulté scolaire apparaît le plus fortement et aussi parce que l'absence de pression concernant le baccalauréat semble autoriser plus de liberté dans la pédagogie. Pour autant, les lycées ne sont pas totalement absents en matière de pratiques innovantes. C'est ainsi que l'innovation est traditionnellement présente dans les lycées professionnels, que ce soit au niveau des équipes enseignantes, de leurs chefs d'établissement et de leurs inspections, où le suivi individualisé des élèves, la relation avec des partenaires socioéconomiques exigeants en contexte de crise, les changements de référentiels (bac pro 3 ans par exemple) font partie du quotidien. On se retrouve ainsi dans la situation, paradoxale, où les établissements les plus innovants sont aussi ceux qui se revendiquent le moins comme tels. Parce qu'elle serait plus habituelle, l'innovation ferait ainsi moins l'objet d'une démarche revendiquée.

Un phénomène inverse se produit pour les lycées généraux et technologiques, leur entrée dans l'innovation et l'expérimentation étant plus récente. Par le passé en effet, ces lycées n'apparaissaient pas comme les plus innovants. Cela s'expliquait d'une part par les réticences des proviseurs, pour qui l'innovation ne pouvait être que pédagogique, donc relevant de la responsabilité des enseignants et non des chefs d'établissements. D'autre part, la contrainte forte du baccalauréat paraissait une limite aux possibilités d'innovation. Cette situation a changé récemment, notamment grâce à l'introduction des expérimentations article L 401-1, dont la présentation, plus assumée aux niveaux académique et national, a laissé aux proviseurs plus d'initiative.

Cartographie des innovations

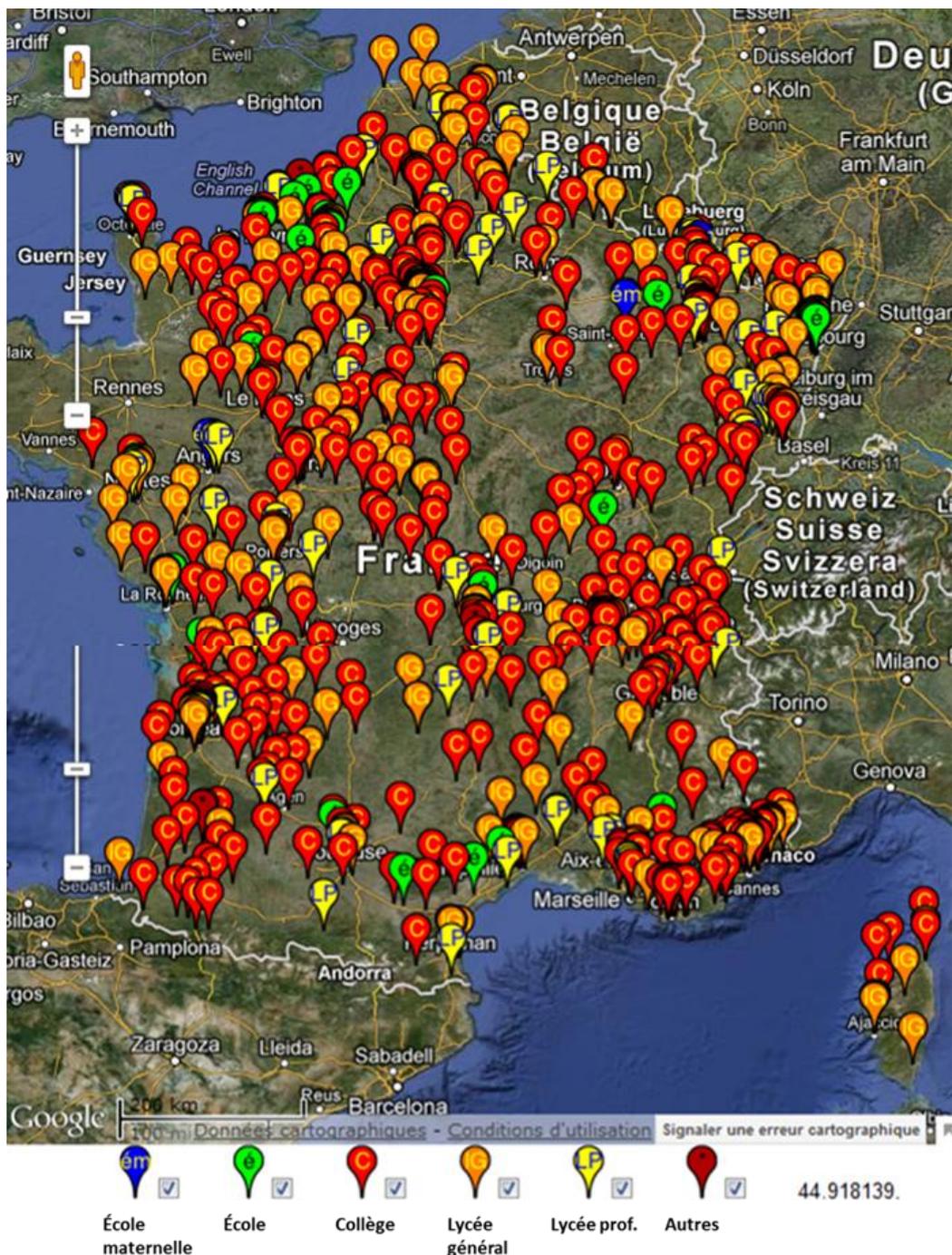
La carte ci-dessous rend compte de l'état des actions repérées et suivies par les cellules académiques sur l'ensemble du territoire national et ultra-marin (février 2013). Les actions sont identifiées par niveau d'enseignement.

En un mot : l'innovation est partout !



L'innovation est bien présente sur tout le territoire français, y compris à l'outre-mer, qui présente parmi les actions les plus innovantes et les équipes les plus dynamiques du réseau.

Pour la seule métropole :



Ici également, aucun déterminisme géographique dans l'innovation : on ne retrouve ni ligne Le Havre-Marseille, récurrente sur nombre d'autres cartes, ni « diagonale du vide » ; des territoires fortement urbanisés sont aussi présents que de vastes étendues rurales ou montagnardes.

Rappelons que cette cartographie dépend des capacités de repérage, de recension et d'accompagnement des réseaux académiques de l'innovation (les Conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation).

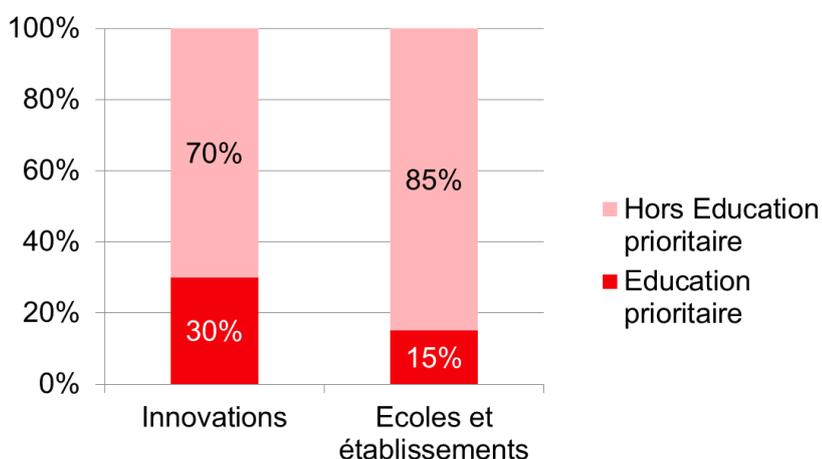
Cet outil de géolocalisation sert également les équipes elles-mêmes : l'utilisateur potentiel, en général futur porteur de projet mais aussi éventuellement inspecteur, peut

découvrir des exemples de projets et se mettre en relation avec des équipes de proximité. C'est l'émergence et la concrétisation de « réseaux d'établissements ».

Innovation et éducation prioritaire

Nous le disions : bien souvent, on innove parce qu'on n'a pas le choix, parce que la manière habituelle faire n'est plus efficace ; autrement dit, l'innovation vient souvent de la difficulté scolaire. Il n'est dès lors par surprenant de voir que l'éducation prioritaire (ECLAIR, RAR, RRS) est un des premiers lieux de l'innovation, comme l'indique un examen des actions recensées.

L'éducation prioritaire recouvre 30% des innovations, alors qu'elle ne représente que 15% des écoles et établissements



Source : Expérithèque, 02/2013

30% environ des actions innovantes recensées sont issues de l'éducation prioritaire, alors que seuls 15% des établissements publics en relèvent. Autrement dit, les zones d'éducation prioritaire sont en moyenne deux fois plus innovantes que les autres.

Liaison et collaboration avec le réseau des établissements privés

Le bilan des innovations et des expérimentations ne retrace qu'une faible part des projets innovants et des expérimentations menés par les équipes pédagogiques des établissements privés en raison d'une part du caractère propre qui leur est reconnu par la loi Debré de 1959 et d'autre part du fait qu'ils n'entraient pas dans le champ d'application de L 401-1.

Notons cependant qu'une trentaine d'actions, réparties sur 13 académies, a été recensée dans ces établissements, illustrant l'initiation d'un travail de communication, de connaissance mutuelle et d'échanges.

Les objets de l'innovation

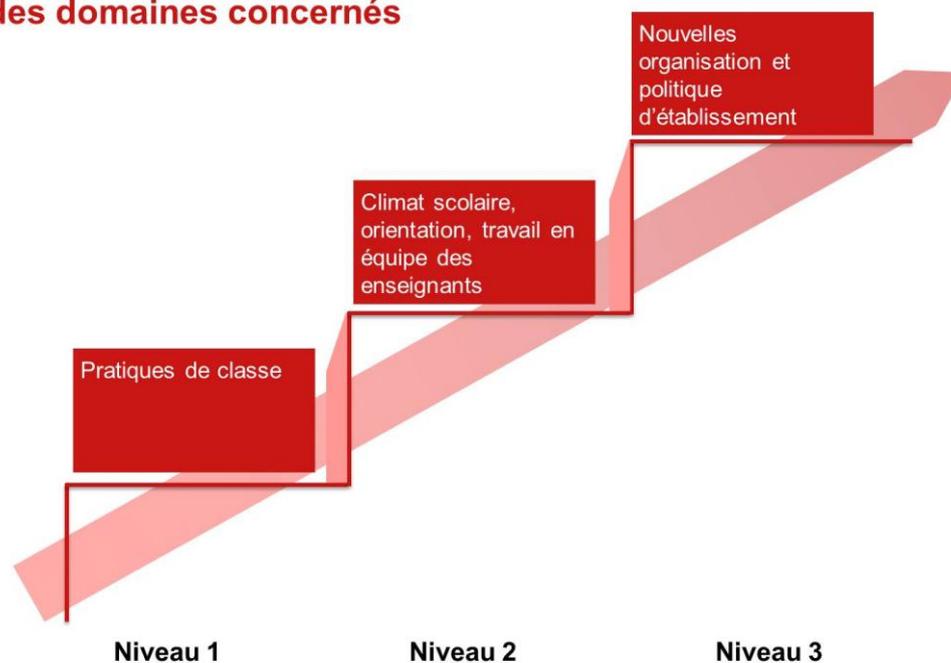
Domaines et degrés de développement de l'innovation

L'histoire d'une action innovante réussie pourrait souvent s'écrire de la manière suivante. Au départ, l'action est concentrée sur des pratiques de classe, orientée vers des apprentissages plus efficaces, en travaillant la relation aux élèves et aux savoirs ; puis, l'action s'élargit vers le climat scolaire et les modes d'évaluation des élèves, avec des incidences sur la manière qu'ont les enseignants de travailler ensemble ; enfin, plusieurs actions sont couplées, donnant lieu à un changement plus structurel à l'échelle d'un établissement, lequel peut aller jusqu'à prendre la forme d'un établissement expérimental, identifié comme tel, ou se passer de traduction institutionnelle explicite.

La plupart des innovations jouent ainsi sur un effet d'entraînement : changer un élément de l'organisation du travail (par exemple adopter des séquences de 45min ou d'1h30) modifie inévitablement les pratiques ; de nouveaux besoins de formation et de concertation entre pairs émergent, pris en charge par un chef d'établissement plus accompagnateur, qui va donner des rôles nouveaux aux enseignants

Autrement dit, il existe différents domaines d'innovation (de la pratique de classe à l'organisation et la politique d'établissement tout entière), qui dessinent différents niveaux de développement. Cela peut se schématiser de la manière suivante :

Trois degrés de développement de l'innovation en fonction des domaines concernés



Les thématiques de l'innovation

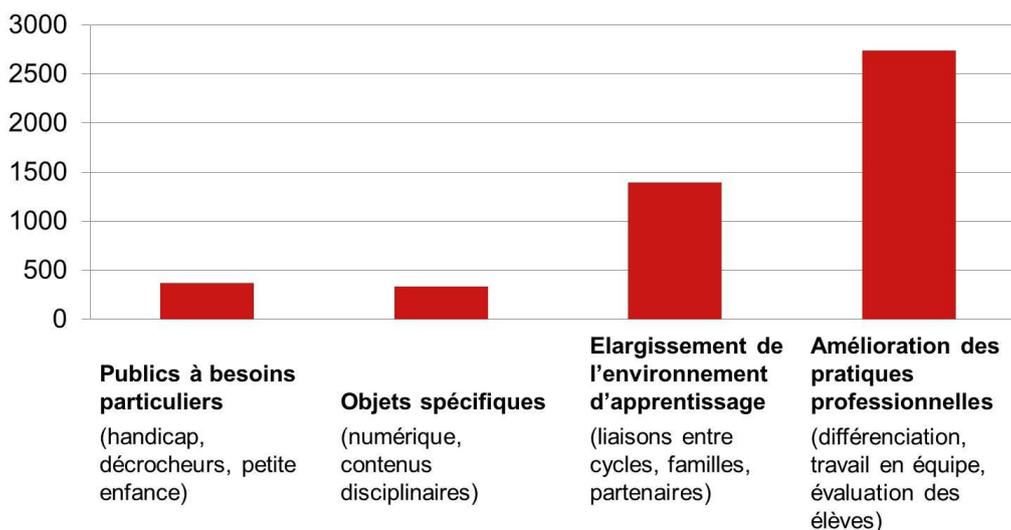
Quelles sont les thématiques explorées par les équipes qui innovent ?

La réponse n'est pas aisée, car la plupart des actions conjuguent différentes thématiques. Prenons par exemple une action qui naît d'un constat, partagé par toute l'équipe pédagogique d'une école, de la difficulté scolaire rencontrée par un groupe d'élèves au CP-CE1 ; l'équipe utilise, parmi d'autres outils, des tablettes numériques pour renforcer les apprentissages fondamentaux. Il semble difficile de dégager un thème particulier (difficulté scolaire, apprentissages fondamentaux, numérique, travail en équipe ?) et c'est précisément la conjugaison de changements de pratiques dans différents domaines qui permet l'innovation.

Ainsi, bien souvent, avant que de parler de thématiques leur actions, les équipes mettront en avant ce qui a été le vecteur ou le déclencheur de leur action.

La majorité des actions innovantes ne sont pas suscitées par des situations particulières mais sont une réponse à des difficultés présentes dans tout le système éducatif

Les déclencheurs de l'innovation

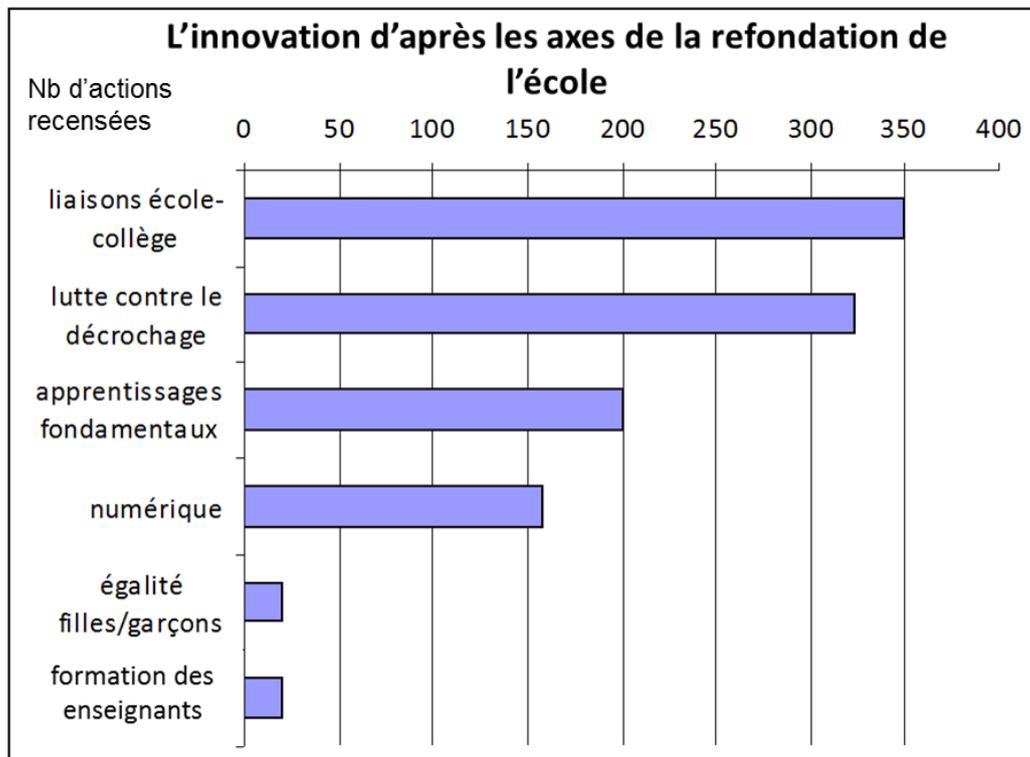


Chaque action peut combiner plusieurs vecteurs

Source : Expérithèque, 02/2013

On remarque que le plus souvent la source des actions innovantes n'est pas d'abord un contexte particulier (des élèves particuliers, la présence d'enseignants passionnés par un thème) mais plutôt des difficultés et des interrogations partagées par bien des écoles ou établissements de France : comment réussir la différenciation pédagogique ? Comment mieux travailler en équipe ? Comment mieux associer la famille et les partenaires de l'école ? Comment traduire en actes l'impératif des liaisons entre cycles ? Il faut donc couper court à un cliché possible de l'innovation, qui la réduirait à une réponse héroïque à une situation exceptionnelle (multi-décrochage, très grande difficulté) ou à l'inventivité particulière d'enseignants passionnés par la didactique de leur discipline ou par les outils numériques. Non, bien souvent l'innovation naît de la situation, malheureusement ordinaire, où les outils traditionnels ne suffisent pas à répondre aux difficultés rencontrées.

Une autre manière d’interroger les objets de l’innovation en éducation aujourd’hui est d’y appliquer le filtre des priorités de la Refondation de l’école en cours.



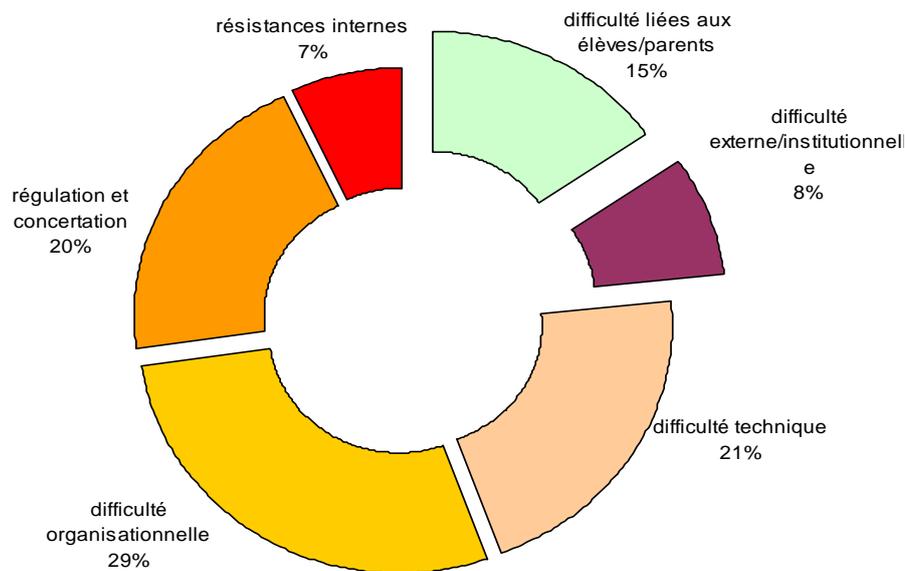
Expéritèque, mars 2013

De manière cohérente avec les analyses présentées plus haut sur les déclencheurs de l’innovation, on retrouve en première place la question de la continuité des apprentissages et des liaisons école-collège. Le décrochage est abondamment mentionné, mais les projets concernés portent davantage sur la prévention (au collège, voire à la fin du premier degré) que sur le traitement des décrocheurs proprement dit. Quoiqu’il en soit, on constate une bonne couverture de plusieurs des dossiers clefs de la refondation par les équipes de l’innovation, avec plusieurs centaines d’actions recensées sur les priorités de la loi d’orientation.

Les difficultés de l’innovation

Pourquoi n’y a-t-il pas plus d’innovations ? Comment les développer ? L’analyse des difficultés mentionnées par les équipes de terrain présente le tableau suivant :

Typologie des difficultés recensées dans l'innovation



Attention sur la typo ci-dessus « difficulté externe/institutionnelle »

Contrairement à l'idée commune, les principaux obstacles mentionnés ne sont pas les résistances des collègues (7%) ou de l'institution (8%), ni même celles des élèves ou des parents (15%). Les freins les plus souvent cités sont la difficulté organisationnelle (29%), technique (21%) ou de concertation et de régulation au sein de l'équipe (20%). Autrement dit, la difficulté majeure à surmonter n'est pas de convaincre ou d'obtenir l'autorisation, mais de faire : avoir le temps malgré l'organisation du temps de travail des personnels et son absence de flexibilité, malgré le calendrier des examens et stages ; avoir les outils nécessaires (informatiques, notamment) ; avoir le temps et les compétences pour travailler en équipe et évaluer sa pratique.

Annexe 1 : Article L.401-1 du code de l'éducation sur l'expérimentation



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Chemin :

Code de l'éducation

- ▶ **Partie législative**
- ▶ Deuxième partie : Les enseignements scolaires
- ▶ Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire
- ▶ Titre préliminaire : Dispositions communes.

Article L401-1

▶ Créé par Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 34 JORF 24 avril 2005

Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

Liens relatifs à cet article

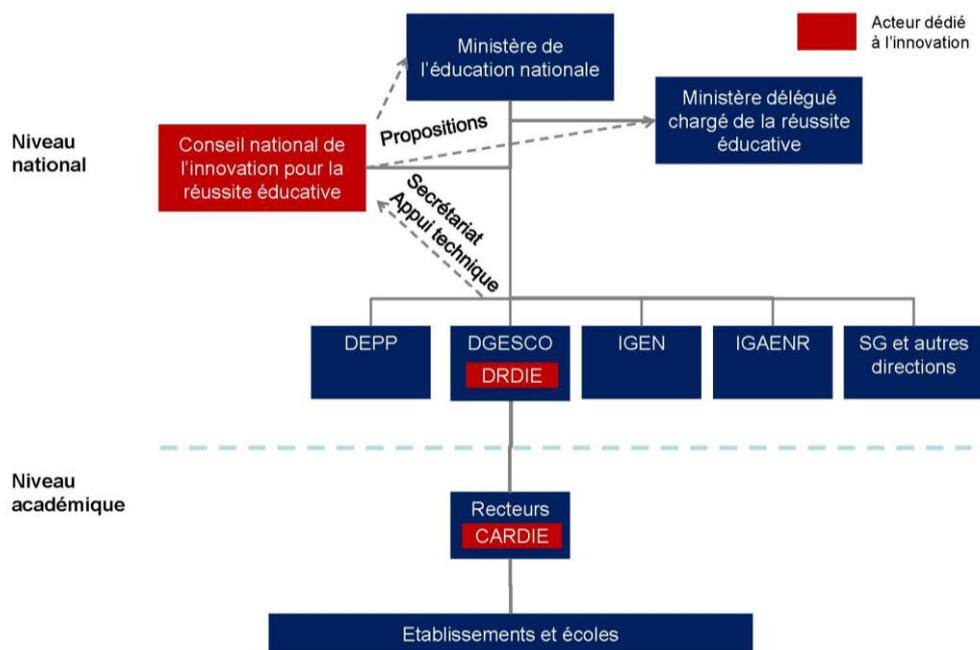
Cité par:

- Décret n°81-594 du 11 mai 1981 - art. 8 (Ab)
- Décret n°85-924 du 30 août 1985 - art. 2-1 (Ab)
- Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 - art. 9-1 (Ab)
- Arrêtés du 4 novembre 2005 - art. 1 (V)
- Code de l'éducation - art. D230-5 (V)
- Code de l'éducation - art. D331-43 (V)
- Code de l'éducation - art. D411-8 (V)
- Code de l'éducation - art. D411-8 (VD)
- Code de l'éducation - art. D422-65 (V)
- Code de l'éducation - art. L421-22 (V)
- Code de l'éducation - art. L421-22 (V)
- Code de l'éducation - art. L491-1 (V)
- Code de l'éducation - art. L492-1 (M)
- Code de l'éducation - art. L492-1 (V)
- Code de l'éducation - art. L494-1 (V)
- Code de l'éducation - art. L494-1 (V)
- Code de l'éducation - art. R421-3 (V)
- Code de l'éducation - art. R421-41-3 (V)

Codifié par:

- Ordonnance 2000-549 2000-06-15
- Loi 2003-339 2003-04-14 art. 1 (loi de ratification)

Annexe 2 : Organigramme simplifié de l'innovation au sein de l'éducation nationale



Annexe 3 : L'innovation en éducation fait intervenir plusieurs acteurs autour de l'éducation nationale



équipes

diffuser

pratiques



ministère
éducation
nationale



enfants

réussite éducative

recherche

diffuser

équipes

apprendre

pratiques

améliorer

équipes

équipes

recherche

Cahier des innovations
Sélection des Journées
nationales de l'innovation

réussite éducative

pratiques

équipes

réussite éducative

apprendre

pratiques

enfants

équipes

enfants

recherche

diffuser

pratiques

apprendre

recherche

améliorer

équipes

réussite éducative

apprendre

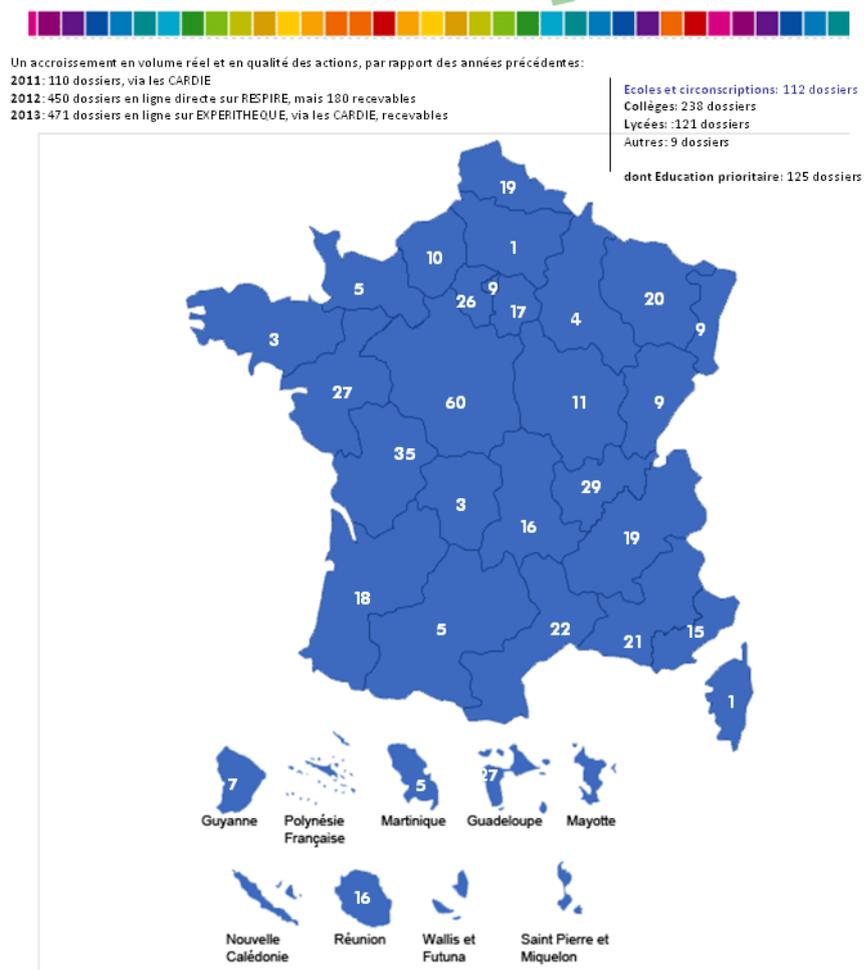
Cahier des innovations

Sélection officielle des actions retenues

Des **471 actions d'équipes** candidates aux Journées nationales de l'innovation de mars 2013, en réponse à l'appel d'offre émis en octobre dernier, **32 ont été sélectionnées** par les groupes de lecture (CARDIE, DGESCO, IFE, UNESCO).

Les numéros des actions correspondent à leur ordre d'inscription et sont leur référence pour le vote en ligne (vote du Public). Chaque action est consultable sur la base nationale de l'innovation, expéritheque.

471 ACTIONS CANDIDATES, RÉPARTITION PAR ACADÉMIE, état au 22 février 2013





504 Plus de maîtres que de classes

Circonscription 1^{er} degré IEN Chateauroux, 36000
CHÂTEAURoux, académie d'Orléans-Tours

mél: ce.ien36c1@ac-orleans-tours.fr

site : http://rar.chateauroux.over-blog.com/pages/Ecole_maternelle_michelet-831829.html

L'école Michelet de Châteauroux a mis en place un projet d'organisation pédagogique qui préfigure le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Le « maître supplémentaire » s'inscrit dans une démarche qui vise à explorer toutes les options possibles, sans dupliquer les situations vécues en classe. Il ne s'agit pas de faire de la remédiation ou du soutien mais d'initier des démarches innovantes. Hormis ce fonctionnement très structuré, le maître « supplémentaire » intervient dans le cadre d'actions programmées (semaines intensives au niveau de la maîtrise de la langue voire des mathématiques), conduites d'ateliers langage et participe au projet de simulation globale concernant le CM1.

401 Lycée de la Nouvelle Chance

Lycée général et technologique Alfred-Kastler, 95011
CERGY, académie de Versailles

mél : jcantaut@yahoo.fr

site : <http://www.lyc-kastler-cergy.ac-versailles.fr/lyc-nouvelle-chance/>



L'ouverture d'une nouvelle structure à destination d'élèves décrocheurs/raccrocheurs de lycée dans l'Académie de Versailles vise à mieux répondre au besoin de scolarisation de ces élèves en offrant un cadre spécifique au service de leur réussite. Cette nouvelle structure se caractérise par un projet pédagogique centré sur la culture ; une pédagogie individualisée pour permettre à chaque élève de s'engager dans les apprentissages et d'acquérir les compétences visées ; un renforcement de l'interdisciplinarité pour permettre aux élèves d'acquérir des compétences variées et transversales ; une préparation des élèves à l'intégration dans l'enseignement supérieur, en mettant en place une véritable orientation active.

159 SAS : Service d'Accrochage Scolaire

Collège Georges-Cabanis, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE, académie de Limoges

mél : jerome.chauvignat@ac-limoges.fr

site : <http://www.collegecabanis.com>

Certains élèves sont en décrochage au niveau du comportement et/ou des résultats, à Cabanis comme ailleurs. Souvent, ces derniers éprouvent le sentiment d'être abandonnés par leurs professeurs et par l'adulte en général. Les enseignants sont souvent démunis face au comportement difficile en classe de ces élèves dont l'estime de soi est très faible. Le SAS est l'espace, le temps et le moyen de renouer le dialogue, d'entendre et de se faire entendre de ces jeunes, nos élèves qui en ont le plus besoin. Il se caractérise par la mise en place :

- d'une CDS (Commission Décrochage Scolaire) se réunissant deux ou trois fois par an avec différents membres dont le chef d'établissement, le coordinateur du SAS, les 8 professeurs référents accompagnateurs(PRA) et les professeurs principaux. Cette commission a pour objectifs d'identifier les bénéficiaires, de coordonner les actions, de réguler le dispositif et d'évaluer la plus value pour les élèves concernés.

- d'une fonction de coordinateur, chargé de former les professeurs référents, de faire le lien avec le chef d'établissement.
- d'une équipe de professeurs référents, formée à l'entretien (écoute active), qui accompagne les élèves décrocheurs par le biais d'entretiens individuels fréquents.



34 Compétences et estime de soi

Collège Léo-Drouyn, 33240 VÉRAC, académie de Bordeaux

mél : m.helene.pierre@ac-bordeaux.fr

site : <http://verac.tuxfamily.org/>

Un collège mobilisé pour redonner confiance aux élèves. Pour renforcer durablement l'estime de soi et favoriser la réussite scolaire, toutes les disciplines utilisent une évaluation positive non pas basée sur la note mais sur l'acquisition des connaissances et des compétences. Différents dispositifs sont mis en place pour motiver les élèves en leur fixant des objectifs réalistes précis, en soulignant leurs points forts, en prenant en considération leurs progrès tout en ciblant leurs difficultés afin de les rendre acteurs de leurs apprentissages. Pour collecter ces évaluations et les communiquer nous avons créé un outil évolutif : VÉRAC (Vers une Évaluation Réussie Avec les Compétences).

179 Progresser ensemble élèves CM2 et 6^{ème}

Circonscription 1^{er} degré IEN Meyzieu, 69330 MEYZIEU, académie de Lyon

mél : ce.0692392a@ac-lyon.fr

site : www.cardie-lyon.org

Il s'agit de créer une liaison inter degrés en travaillant sur les gestes professionnels des professeurs des écoles et des professeurs de collège dans la perspective d'améliorer les compétences des élèves en organisation et en gestion des données. A travers des situations de co-enseignement entre les professeurs des écoles et professeurs des collèges, les enseignants du premier et du second degré décryptent les besoins des élèves en CM2 et en 6^{ème}. Les séances et les séquences sont construites par les deux professeurs en binôme et sont, par la suite, mises en œuvre en co-enseignement dans chacune des classes. Des temps de formation permettent de fonder une culture professionnelle commune tout en respectant la complémentarité des postures professionnelles.



228 Maternelle, des coins-jeux aux espaces-jeux comme lieux d'apprentissage

École primaire, 55270 VARENNES-EN-ARGONNE, académie de Nancy-Metz

mél : ce.0550834H@ac-nancy-metz.fr

site : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article793>

Pour construire le parcours d'apprentissage de chaque élève, l'équipe de cycle 1 de l'école de Varennes en Argonne (Meuse), accompagnée par l'inspectrice de circonscription, s'est lancée dans le réaménagement de l'espace-classe. Les espaces-jeux évoluent tout au long de l'année et s'inscrivent dans une progressivité de cycle. Selon les espaces, un certain type de matériel est mis à

disposition des jeunes enfants : jeux de construction, d'encastrement, objets roulants, poupées... Après une première phase de découverte, de manipulation et d'expérience sensible, les enseignantes organisent des situations d'apprentissages dans chacun des lieux. Les élèves s'approprient les espaces qui évoluent avec leurs demandes : lorsqu'ils rencontrent les limites des supports et des matériels mis à leur disposition par exemple, ou lorsqu'ils expérimentent au travers des situations anticipées par les enseignants. La construction des apprentissages prend sens et l'élève devient acteur de son parcours personnalisé.

4 Apprendre à apprendre autrement en lycée professionnel

Lycée professionnel de l'Étoile, 13541 GARDANNE, académie d'Aix-Marseille

mél : carinechiarazzo@gmail.com

site : http://www.ac-aix-marseille.fr/pe.Dagogie/jcms/c_65528/fr/accueil

À l'origine du projet, les difficultés rencontrées par les élèves pour mémoriser et faire des liens entre les éléments d'une situation professionnelle, la faible maîtrise du langage écrit qui constitue un frein aux apprentissages et à la restitution des savoirs, et entraîne un manque d'engagement des élèves dans leur formation.

Comment faire pour que l'élève soit acteur de ses apprentissages ? L'équipe du lycée professionnel de l'Étoile a expérimenté l'utilisation de cartes heuristiques. Autrement dit, proposer un outil pédagogique ludique, intéressant et efficace qui donne « envie d'apprendre » et favoriser la réussite des élèves en leur proposant un outil de compréhension et d'appropriation des savoirs.

79 Faire réussir les élèves avec les intelligences multiples

Collège François-Villon, 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, académie de Créteil

mél : [ce.0771517f@ac-creteil.fr/](mailto:ce.0771517f@ac-creteil.fr)

[erwan.le-dain@ac-creteil.fr/](mailto:erwan.le-dain@ac-creteil.fr)

cecile.boudet@ac-creteil.fr

site : <http://fvillon.net/wordpress/>

Cette action vise le développement du potentiel de réussite de tous les élèves de deux classes de l'établissement choisies au hasard (une 6^{ème} et une 4^{ème}) en s'appuyant sur la diversité des intelligences et le développement de la motivation. Un travail en équipe riche en réflexion est mené autour de la mise en pratique des théories d'Howard Gardner et de Daniel Favre, notamment par le fractionnement des apprentissages d'une notion en plusieurs ateliers de 4 ou 5 élèves (linguistique/verbal, mathématiques/logique, naturaliste, corporel/kinesthésique, musical/rythmique, visuel/spatial, inter et intrapersonnel). Après cette expérimentation d'un an, le projet prévoit d'étendre ce dispositif à toutes les classes du collège.

23 Dispositif Oxygène (repandre confiance pour raccrocher)

Collège Diderot, 25000 BESANÇON, académie de Besançon

mél : catherine.santi@ac-besancon.fr

site : http://missiontice.ac-besancon.fr/college_diderot/spip/

Le dispositif Oxygène a pour objectif d'offrir aux élèves décrocheurs (pour lesquels les méthodes traditionnelles de soutien ont été inefficaces) un espace et un temps de reconstruction. Le décrochage se mesure à l'aune de l'absentéisme mais aussi des affaires oubliées, des résultats qui chutent, du travail non fait, des attitudes de repli ou de perturbation de cours, et du non-respect des règles de vie au collège. Les

parents sont placés au premier plan, aux côtés des personnels du collège, dans une dynamique de soutien à leur enfant. Les partenaires du quartier deviennent des appuis et des relais dans une continuité éducative commune et partagée. Nous avons fait un triple pari pour atteindre nos objectifs et redonner à chaque élève confiance en l'école, en l'adulte et en soi.



285 Accrocher les décrocheurs

Collège Jean-Renoir, 18000 BOURGES, académie d'Orléans-Tours

mél : payen.alain04@gmail.com

site : www.collègejeanrenoirbourges.fr

Le Collège Jean-Renoir est le seul établissement de l'académie qui a créé une structure dite « La Parenthèse » qui accueille en permanence 8 à 12 jeunes de 14 à 16 ans en décrochage. Cette structure leur propose un Parcours Individualisé de Formation intégralement personnalisé.

Les objectifs de la structure sont de conduire le jeune à intégrer une structure de formation générale ou professionnelle ; mettre en œuvre un processus de réadaptation sociale et/ou de soin ; analyser et formaliser son expérience afin de la partager avec d'autres acteurs en relation avec ce type de jeunes.

A chaque élève concerné est proposé un parcours "cousu main" associant, les parents, des professeurs, des acteurs sociaux, médicaux, artistes, entreprises, mission locale, etc. Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation de France et sous l'égide de l'Unesco (en tant qu'École Associée de l'UNESCO). Ce dispositif permet actuellement à 9 élèves d'être pris en charge avec des résultats mesurables.

503 Action Passerelle : accueil des moins de 3 ans

Circonscription 1^{er} degré IEN Chateauroux, 36000 CHÂTEAUROUX, académie d'Orléans-Tours

mél: alain.barrault@ac-orleans-tours.fr

site: <http://groupes-premier-degre-36.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?rubrique1>



Dispositif d'accueil des parents et enfants de deux ans en vue de faciliter l'intégration à l'école maternelle, en partenariat avec un groupe de professionnels de la petite enfance, et avec l'aval de la CAF, de la municipalité, de la communauté d'agglomération, du Conseil Général et de l'éducation nationale.

Les réflexions portent essentiellement sur les conditions de la toute-première scolarisation de très jeunes élèves souvent en situation de fragilité. L'idée d'initier les actions dans un lieu neutre (lieu d'accueil externalisé de la halte-garderie) a permis de rapprocher les compétences et expériences de professionnels de la petite enfance (auxiliaire de puériculture et enseignante en particulier). Mais le projet est fondé avant tout sur la progressivité des temps de scolarisation. L'intégration, et, à terme, la scolarisation à temps plein de ces jeunes élèves, s'effectue en fonction de critères définis conjointement par les professionnels de la petite enfance et l'enseignante référente du projet.

192 Co-observer pour favoriser le développement professionnel

Collège Jeanne et Emile ADENET, 97240 LE FRANÇOIS, académie de Martinique
mél : benoit.thiery@live.fr

site : espace numérique de travail du collège Adenet

Qui n'avance pas recule ! Deux enseignants du collège Jeanne et Emile Adenet du François en Martinique souhaitent lutter contre l'éternel débutant et donner un vent de fraîcheur didactique à leurs équipes éducatives. Une alternative est possible aux constats alarmants de chute du goût de l'effort, du manque d'investissement ou des problèmes de vie scolaire, c'est celle de la dynamique collective d'une équipe pédagogique. Cette action innovante se fonde sur l'interdisciplinarité, la co-observation et le partage d'expériences professionnelles. Elle s'adresse aux enseignants afin qu'ils entrent dans une analyse de l'acte d'enseignement et améliorent collectivement leur mode de présentation des contenus d'enseignement et d'acquisition de compétences. Elle trouve sa légitimité car la co-observation et l'interdisciplinarité ont pour but ultime de susciter chez les élèves, d'abord le désir de s'investir, puis le désir d'apprendre.

355 Pédagogie inversée à l'école élémentaire

Circonscription 1^{er} degré IEN Châlons Est, 51036 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, académie de Reims

mél : ce.0511099t@ac-reims.fr

site : www.ac-reims.fr



La pédagogie inversée est un concept qui nécessite la mise en place de parcours d'apprentissage permettant aux élèves d'accéder à la partie magistrale du cours en amont de la phase d'apprentissage. L'enseignant se concentre sur cette

phase d'apprentissage en favorisant les interactions entre pairs.

L'objectif des équipes éducatives de la circonscription de Châlons Est est de renforcer l'appropriation des compétences du socle par les élèves des cycles 2 et 3 en adaptant ce concept pédagogique. Elles conçoivent ainsi des parcours d'apprentissage combinant un temps de découverte des connaissances en autonomie, suivi d'un temps d'interaction et de mise en situation en classe permettant de contextualiser les connaissances.

A l'aide de documents d'accompagnement, les enseignants volontaires conçoivent un ou plusieurs parcours inversés dans une matière. Ils utilisent les outils numériques pour concevoir et structurer la démarche. L'ensemble du dispositif est réalisé au sein de la classe pendant le temps scolaire.

180 Projet INO Lycée Germaine-Tillon

Lycée général Germaine-Tillon, 69210 SAIN-BEL, académie de Lyon

mél: veronique.heili@ac-lyon.fr

site: <http://eductive.ens-lyon.fr/EducTice/recherche/developpement-professionnel/pairformance/INO>



L'action INO articule deux questions vives : l'identité numérique (liée aux problèmes de visibilité sur le Web, notamment dans les réseaux sociaux) et l'orientation (préoccupation des politiques éducatives ; socle commun). Pour amener les élèves à construire une identité en lien avec leur projet d'orientation et donner à voir une

identité numérique compatible avec les attentes sociétales, la recherche INO préconise l'usage en classe de portfolios numériques.

Le première période du projet a permis de construire un parcours de formation en ligne pour les enseignants. Depuis la rentrée 2011, le projet INO est entré dans une seconde période, celle de son expérimentation auprès d'enseignants n'ayant pas participé à la conception du parcours de formation.

Il s'agit alors de produire des ressources, construire des projets et des activités spécifiques à l'accompagnement personnalisé, et compléter les ressources existantes pour tenter de répondre à deux questions professionnelles :

- Les élèves doivent développer une instrumentation visant l'appropriation des ressources sur les métiers et les formations : qu'est-ce que s'approprier ces ressources pour un élève de seconde au lycée ? Comment l'enseignant peut-il accompagner cette appropriation dans un contexte particulier, celui de l'accompagnement personnalisé ?
- Les élèves doivent développer une instrumentation visant l'appropriation des environnements numériques : qu'est-ce que s'approprier les environnements numériques pour un élève de seconde au lycée ? Comment l'enseignant peut-il accompagner cette appropriation dans un contexte particulier, celui de l'accompagnement personnalisé ?



218 Le co-pilotage, IEN et principal, d'un réseau ECLAIR

Collège Jules-Ferry, 57140 WOIPPY, académie de Nancy-Metz

mél : rene.hirschi@ac-nancy-metz.fr

site : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article777>

L'IEN (en place depuis 7 années et qui a mis en œuvre le Réseau Ambition Réussite -RAR- de Woippy) et le principal (arrivé en septembre 2010), devaient, avec les équipes pédagogiques et éducatives du réseau, procéder à l'écriture du contrat d'objectifs ECLAIR pour la rentrée de septembre 2011. Dans le cadre de la mise en œuvre des ECLAIR, afin de pouvoir effectuer la transition avec les RAR et pour aller vers la mise en œuvre de l'école du socle, la nécessité d'un pilotage à deux têtes, 1^{er} et 2nd degré, s'est avérée indispensable. La notion de réseau nécessite un partage d'informations, une mise en commun forte des orientations et un travail collectif afin que les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré puissent bénéficier de la même information, des mêmes orientations et du même format de pilotage et de guidage pour atteindre les objectifs du contrat de réussite. La dispersion des cultures, des pratiques, des savoirs, des savoir-faire professionnels oblige à une cohérence à la tête du pilotage qui ne peut s'obtenir que par un travail commun et une collaboration étroite entre les pilotes pour tracer une ligne directrice claire et commune.

264 Pilotage concerté Premier/Second Degré

Circonscription 1^{er} degré Toulon 2, 83000 TOULON, académie de Nice

mél : frederique.cauchi-bianchi@ac-nice.fr

site : <http://www.ac-nice.fr/pasi/articles.php?lng=fr&pg=147>

Un réseau d'écoles et de collèges de Toulon expérimente un pilotage concerté entre IEN-IA-IPR, principaux et directeurs, afin de favoriser la continuité des parcours pour les élèves et la cohérence des actions pédagogiques en



interdégré. Le pilotage devient co-formation, créative et durable, soutenu en cela par R. Normand (ENS Lyon-IFE). Une culture commune naît qui donne déjà des effets dans les changements des organisations des équipes localement.

Il s'agit de favoriser la réussite de chaque élève, en développant la cohérence et la continuité des enseignements, la connaissance et la mise en œuvre de bonnes pratiques, de l'école vers le lycée. Cela passe notamment par la mise en place :

- d'un Conseil du Socle Commun qui rassemble les Directeurs d'écoles et les Principaux des collèges, ainsi que les initiateurs du projet,
- d'actions ciblées dans l'ordinaire de la classe,
- d'évaluations et de régulations communes,
- d'un suivi des résultats.

113 L'école autrement, des « classes cassées »

École primaire Rollon-Suzanne, 97190 LE GOSIER, académie de Guadeloupe

mél : varinka.huyghues-des-etages@ac-guadeloupe.fr

site : site académique

L'action réside dans la révision totale de l'organisation de l'école. Il s'agit de créer des groupes de besoins et non plus de fonctionner en groupe-classe d'âge.

Chaque enseignant enseignera trois domaines : les enseignants ont à leur charge un groupe de besoin en français ; un groupe en mathématiques ; et à l'image de l'échange service, un enseignant sera chargé d'enseigner pour toute l'école un domaine dit « d'éveil » aux différents groupes de besoins. L'équipe s'est inspirée du fonctionnement collège plus particulièrement de la SEGPA : un référent mathématiques et français, tous les autres domaines par un enseignant différent.

Concrètement, les plages horaires d'enseignement de français et mathématiques sont programmées sur les mêmes créneaux pour tous les groupes. Chaque groupe aura ensuite son propre emploi du temps sur les autres plages horaires (système similaire au second degré). Chaque élève peut progresser car l'organisation s'appuie sur les compétences déjà acquises et non sur celles supposées être acquises par rapport à son âge. Il pourra évoluer vers le groupe de besoin supérieur.



299 Continuité école-collège : des 6^{ème} à la carte

Collège Rosa-Parks, 36019 CHÂTEAUROUX, académie d'Orléans-Tours

mél: estelle.ledoux@ac-orleans-tours.fr

site: <http://clair-rosa-parks-chateauroux.tice.ac-orleans-tours.fr/dotclear/index.php?>

L'analyse des spécificités des élèves de CM2 du réseau a conduit le collège à mettre en place une articulation de plusieurs dispositifs à l'entrée en 6^{ème} afin de répondre au mieux aux besoins de chaque élève. Les dispositifs Prépa 6^{ème}, AMI, ELP et Rosa Lit permettent, selon leurs spécificités, de répondre à la grande difficulté scolaire, à la fragilité face au changement, à la difficulté ponctuelle en maîtrise de la langue et à la pauvreté lexicale et langagière.

- Dispositif "Prépa 6^{ème}" : Supprimer autant que faire se peut les différences de prise en charge pédagogique entre École et Collège. Regrouper sur un temps massé (septembre /décembre) les élèves en grande difficulté pour s'assurer qu'ils s'approprient les compétences de base nécessaires à la poursuite de leur scolarité, dans le domaine des mathématiques et du français.

- Dispositif "AMI"- Semaine d'intégration la semaine précédant la rentrée proposant des temps liés à des aspects méthodologiques et de mémorisation et des temps liés à la mise en confiance des élèves par la pratique d'activités sportives.- Ateliers d'accompagnement à la scolarité
- Dispositif ELP : Renforcement des compétences en maîtrise de la langue selon des difficultés ciblées en commission de liaison pour la session 1 puis par les professeurs de français.
- Dispositif Rosa Lit : Renforcement des compétences langagières orales et enrichissement du vocabulaire à travers une technique utilisée en Français langue Etrangère : la simulation globale.

137 6^{ème} d'Enseignements Intégrés Innovants et Expérimentaux EIE

Collège Eugène-Nonnon, 97300 CAYENNE, académie de Guyane

mél : ce.9730130d@ac-guyane.fr

site : www.webtice.ac-guyane.fr/nonnon/



Les élèves de 2 classes (60 élèves) seront répartis en 3 groupes (20) pour des enseignements intégrés :

- EIH : Enseignement intégré des Humanités (Lettres-Histoire géographie)
- EIST : Enseignement intégrés des sciences et technologie (SVT- Sciences physique- Technologie)
- L'enseignement des mathématiques et de l'anglais sera réalisé en groupes de compétences.

Les élèves auront de ce fait moins d'enseignants. Ces enseignements sont basés uniquement sur une politique transversale de projet en lien avec les compétences du socle (SCCC). L'objectif est de raccrocher des élèves en difficultés scolaires par une pratique différente (enseignements nondisciplinaires) valorisant la réussite et la progression de l'élève.



49 ProTEUS : Projet de Travail Expérimental d'Unification des Savoirs

Collège Jacques-Prévert, 14170 SAINT-PIERRE-SUR-DIVES, académie de Caen

mél : stephane.fouenard@ac-caen.fr

site : <http://lcs.iprevert.clg14.ac-caen.fr/lcs/>

L'expérimentation qui a été mise en place au Collège Jacques-Prévert de Saint Pierre sur Dives concerne, pour cette première année, une classe de sixième dans l'emploi du temps de laquelle - après annualisation des temps de service de l'équipe pédagogique – deux demi-journées ont été dégagées, créant ainsi des temps de projet inter et transdisciplinaires. Ces 6 heures de projet ont permis la mise en place d'activités complexes à la résolution desquelles les connaissances disciplinaires travaillées de façon habituelle étaient nécessaires. L'année a ainsi été conduite autour de trois projets trimestriels fondés sur les thématiques des programmes : l'objet et le vivant, l'histoire et la civilisation et la notion d'abstraction.

48 Entreprendre pour réussir



Lycée professionnel Edmond-Doucet, 50120 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE, académie de Caen

mél : dpicard@doucet.lyc50.ac-caen.fr

site : <http://www.etab.ac-caen.fr/lpdoucet/>

Travailler au plus près de la réalité en enseignement professionnel et transmettre différemment les savoirs et les valeurs : c'est le pari d'une équipe d'enseignantes en Economie et Gestion qui a intégré dans une société fictive prestataire de services comptables et administratifs, «DomiAnne Services», leurs élèves de Bac Professionnel tertiaire (comptabilité et Gestion-Administration) pour atteindre les objectifs de la formation. Une mise en situation concrète qui modifie la façon d'appréhender la formation professionnelle et le rapport des lycéens à l'École. Confrontés à des séquences de formation au plus près de la réalité professionnelle, les élèves développent des savoirs, savoir-être et compétences solides pour leur insertion professionnelle. Positionnés comme les acteurs principaux de leur formation, ils sont amenés à s'impliquer dans la gestion de dossiers fictifs et réels. Cette pédagogie développée dans un environnement nouveau participe à la motivation et à l'accrochage des élèves dans leur parcours de formation.

53 Prévenir le décrochage grâce au dispositif RER (Raccrocher et Réussir)

Lycée professionnel Germaine-Tillion, 63300 THIERS, académie de Clermont-Ferrand

mél : pascal.tamin@ac-clermont.fr

site : <http://lyc-germaine-tillion.entauvergne.fr/default.aspx>

Anticiper et lutter contre le décrochage scolaire par la création d'une classe spécifique chargée d'accueillir temporairement les élèves présentant les symptômes de décrochage. Proposer une alternative innovante permettant aux élèves de réfléchir, de se remotiver et de se projeter :

- en concentrant tous les efforts sur un temps réduit : une semaine ;
- en réfléchissant avec l'élève aux causes du décrochage prévisible ou effectif (entretiens multiples et individualisés) ;
- en proposant une évaluation pédagogique : français, maths, puis soutien et remédiation ;
- en travaillant sur l'estime de soi et le vivre ensemble ;
- en préparant le retour en classe.

Les objectifs ? Donner du sens à l'élève pour qu'il se réinvestisse dans ses apprentissages, qu'il se projette et travaille son projet professionnel (fiche métier, entretien COP, mini stages...).



80 Construire son projet personnel pour réussir - Découverte Professionnelle 3 heures

Collège Robert-Doisneau, 93390 CLICHY-SOUS-BOIS, académie de Créteil

mél : fabaudy@gmail.com

site : <http://www.mapie.ac-creteil.fr/spip.php?article377>

L'ambition est de motiver ou (re)motiver les collégiens, leur donner des objectifs, une raison de travailler et rendre cohérent leur choix d'orientation (recherche de stages d'observation en milieu professionnel et visites d'entreprises, organisation d'ateliers

pour améliorer leur expression orale et leur présentation, etc.). De plus, un accompagnement personnalisé est réalisé, des autoévaluations « connaissance de soi » et des entretiens individuels sont effectués pour identifier les besoins de l'élève. Cette option « Construire son projet personnel » est organisée en trois barrettes d'1 heure dans les emplois du temps (elle concerne 2 classes de 4^{ème}, 2 classes de 4^{ème}, 3 classes 3^{ème}) positionnées sur une ½ journée.

394 Création d'une école (maternelle) de cuisine multisites

École maternelle Les Pâquerettes, 68000 COLMAR, académie de Strasbourg

mél : ce.0681153J@ac-strasbourg.fr

site : www.ac-strasbourg.fr/innovations-experimentations

La création d'une école de cuisine se présente comme un dispositif innovant, porteur d'un véritable projet citoyen visant l'éducation à des comportements responsables en matière de santé, écologie et développement durable. Ce dispositif pourrait répondre au double objectif d'une éducation nutritionnelle et d'une aide à l'éveil social par le biais de l'école dans l'esprit d'un partage autour du « faire et goûter ». Le projet a pour objectifs :

- d'offrir la possibilité d'une reconstitution de l'estime de soi chez certaines personnes, reconstitution dont le bénéfice peut être directement reversé aux enfants lorsque ces personnes sont aussi des parents ;
- de faciliter la vie des familles et de les soutenir dans différents domaines dans le cadre du soutien à la parentalité ;
- de permettre une meilleure insertion sociale ;
- d'améliorer l'état de santé des publics concernés par l'intégration des principes nutritionnels de base en agissant sur un déterminants majeurs qu'est l'éducation à la nutrition.

La mise en œuvre du projet, sur les différents sites, se fait sous la forme de plusieurs modules. On postule sur le fait que l'aspect universel de la cuisine que l'on fait ensemble sera facteur d'amélioration de la cohésion sociale.

86 Développement de la culture scientifique et de la culture numérique, égalité des chances



DSDEN CÔTE D'OR, 21035
DIJON, académie de Dijon

mél : dir21-sec.ia@ac-dijon.fr

site : <http://ia21.ac-dijon.fr/>

Conduit en partenariat avec la DSDEN, l'Institut français de l'éducation de l'ENS de Lyon (IFE) et la ville de Dijon, ce projet entre dans le dispositif des LEA, Lieux d'Éducation Associés de l'IFE. Son objectif est de favoriser le développement de la culture scientifique et numérique des élèves/enfants dans des territoires socialement fragilisés du département de la Côte d'Or. Enseignants, animateurs du périscolaire, formateurs et chercheurs collaborent pour engager les élèves/enfants dans des pratiques scientifiques effectives, prenant en compte les continuités entre les niveaux scolaires et entre le scolaire et le périscolaire. Les pratiques scientifiques associent dans différents sites des usages d'environnements informatiques sur des tablettes numériques. Une production de ressources pour l'enseignement et la formation permettra une diffusion à plus large échelle.



185 Semaines interdisciplinaires : «Multiplier les formes d'excellence scolaire évite qu'une seule soit synonyme de réussite scolaire»

Collège Jean-Rostand, 42406 SAINT-CHAMOND, académie de Lyon

mél: ce.0421688g@ac-lyon.fr

site: <http://jean-rostand.cybercolleges42.fr/>

Ces semaines permettent aux élèves de mobiliser des savoirs et savoir-faire appris dans les différentes disciplines. Elles permettent d'évaluer des compétences, des connaissances mais aussi des aptitudes et des attitudes : définir une problématique, travailler efficacement en groupe, définir une stratégie pour réaliser une production en un laps de temps donné, s'exprimer à l'oral devant un jury, exposer une démarche, rendre-compte d'une expérience... Cela permet d'évaluer dans des situations de transfert ; de pratiquer la pédagogie différenciée puisque chacun peut évoluer à son rythme selon un parcours obligatoire et optionnel. Cela permet de diversifier les approches : oral, écrit, seul, en groupe et de fait, l'ensemble des profils cognitifs seront pris en compte. Organiser de telles semaines thématiques, c'est répondre à l'objection que l'École ne peut présenter de véritables transferts de compétences tels que les offrent la vraie vie. C'est donner aux élèves la possibilité de s'approprier pleinement les savoirs en faisant preuve d'esprit critique, de synthèse et d'analyse. Ces semaines peuvent également être l'occasion d'ouvrir le collège sur l'extérieur: intervention de professionnels, de parents, de sorties, etc.

191 Classe Sport et Santé

Collège Euzhan-Palcy, GROS MORNE et Collège Jeanne et Emile ADENET, 97240 LE FRANÇOIS, académie de Martinique

mél : patrice.bolus@orange.fr

site : <http://site.ac-martinique.fr/cardie/>

Deux collèges de Martinique mènent, depuis la rentrée 2011 jusqu'en juin 2014, l'expérimentation d'une classe spécifique composée d'élèves volontaires en situation de handicap et d'élèves ordinaires à raison de 2h/semaine mettant en place des actions de lutte et de prévention de l'obésité et des maladies chroniques : EPS adaptée avec activités physiques différentes (*ultimate*, randonnée, escalade, *paddle board*..), éducation à la nutrition, éducation à la cuisine diététique, rencontre avec des psychologues et des séances d'éducation nutritionnelles avec leurs parents; Toutes ces actions se faisant en partenariat avec des associations locales, avec le médecin nutritionniste en charge de la structure médicalisée. Durant ces heures, ils apprendront comment améliorer leurs capacités physiques et comment prendre en charge leur santé en fonction de leur handicap. Chaque trimestre, les élèves réaliseront les mêmes tests que ceux mis en place au début du projet afin d'apprécier les effets du projet. Les écoles du réseau ECLAIR bénéficient de l'intervention de la classe sport-santé sur des ½ journées multisports et sur une action de promotion de l'eau. Les élèves dès le CP ont donc une sensibilisation aux causes de l'obésité

318 Le masque: théâtre et compétences relationnelles



Lycée professionnel Suzanne-Valadon, 75018 PARIS 18^{ème} arr., académie de Paris
mél: docoudert@orange.fr
Marie-helene.garde@ac-paris.fr
Sandrine.royer@ac-paris.fr
Site : www.ac-paris.fr

« La maîtrise des compétences comportementales » apparaît en ces termes dans le référentiel du nouveau baccalauréat professionnel Gestion-Administration. Faire acquérir ces compétences à des élèves de Seconde qui méconnaissent les codes de la communication (notamment) professionnelle, ne va pas de soi. Cette méthode est une technique théâtrale basée sur des mises en situation et sur l'improvisation; les élèves travaillent masqués, ce qui leur permet d'intégrer le fait qu'ils jouent un rôle. « sous le masque tombe le masque ». Ainsi débarrassés de ce qui peut les gêner (timidité, appartenance...) ils se rendent disponibles aux autres et aux apprentissages. Monsieur Coudert intervient dans les classes et anime en présence des enseignants ces séances de communication par le théâtre. Les professeurs ainsi formés pourront alors reconduire en autonomie cette méthode d'apprentissage.

La ville de Chicago

Tu rappelles Robert Beavais et tu es journaliste reporter pour une chaîne de télévision française qui filme dans la ville de Chicago aux États-Unis pour réaliser un document filmé sur la vie des habitants de cette ville. A ce titre tu auras à ta disposition des informations que tu dois exploiter au mieux pour tes reportages.

01.Découvrir la ville de Chicago
Tu vas découvrir l'organisation des espaces de la ville de Chicago.

02 Vivre à Chicago
Tu vas découvrir les conditions de vie des habitants de l'agglomération de Chicago.

03 Réaliser le reportage
Tu vas réaliser ton reportage pour le journal télévisé de la chaîne de télévision.

Realiser son enquête Chicago
Tu vas participer à une enquête policière suite à un cambriolage dans la ville de Chicago.

Écrire le premier numéro
Pour accéder dans les travaux tu peux accéder au glossaire multimédia.

© Comité de travaux pratiques
Toutes nos accès à cet espace qui est réservé aux professeurs.

326 "Habiter la ville de CHICAGO" : un environnement numérique pour l'apprentissage
Collège Beauregard, 17028 LA ROCHELLE, académie de Poitiers
mél : jean-philippe.verdu@ac-poitiers.fr
Site : <http://educacom.fr/chicago/>

Notre projet concerne le développement d'un environnement numérique en ligne pour l'apprentissage en géographie (habiter la ville) et en SVT (enquête policière). Il propose une application pour la formation des élèves mais s'intéresse également aux enjeux pédagogiques mis en œuvre dans une démarche bi-disciplinaire (stratégie, scénarios ludique et pédagogique, contenus, aides, interface) et à l'évaluation du dispositif pour les apprentissages des élèves.

Notre objectif premier a été de nous interroger sur une mise en situation réelle d'apprentissage des élèves qui permette d'une part l'acquisition de connaissances disciplinaires et le développement de compétences face à une situation-problème à résoudre et qui favorise d'autre part la motivation des élèves.

Notre choix s'est alors porté sur la conception puis sur la réalisation d'un environnement numérique pour l'apprentissage que nous avons voulu pluridisciplinaire (géographie et SVT), pluri-niveaux (sixième et troisième) et, autant que faire se peut, ludique en combinant contenus, visualisation et interactivité.

Nous avons également souhaité que les élèves puissent mettre en œuvre, pour répondre aux consignes, une démarche d'investigation (problématisation, hypothèses, protocoles, argumentation, mobilisation) qui demande créativité et autonomie.

Enfin nous avons aussi souhaité porter un regard critique sur l'intérêt d'un tel environnement d'apprentissage pour l'élève tant sur ses acquisitions de savoirs divers que sur le dispositif de formation lui-même (cette phase d'évaluation qui a débuté doit être soumise à d'autres enseignants).

502 Continuité des apprentissages de l'école au collège

Collège des lacs, 40600 BISCARROSSE, académie de Bordeaux

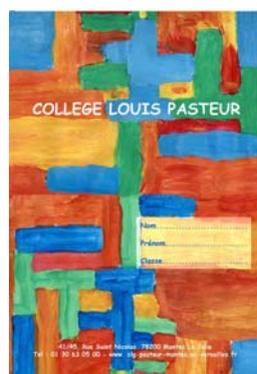
mél : morganncaulet@yahoo.fr

site : <http://webtab.ac-bordeaux.fr/nouveau-college-biscarrosse/>



Les élèves des écoles du secteur ne bénéficient pas tous, lors de leur parcours à l'école primaire, d'une initiation à la démarche d'investigation et présentent donc une grande disparité lors de leur arrivée au collège. Le projet vise à initier les élèves à la démarche scientifique et assurer une continuité dans l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances et de Compétences de la maternelle à la troisième

Une équipe s'est progressivement structurée en réseau d'écoles et collège pour mettre en œuvre des parcours de formation de la maternelle à la 3^{ème}. Un cartable virtuel a été notamment créé pour garder la mémoire du parcours culturel humaniste, d'orientation, citoyen de l'élève de l'école au lycée. Ce sont aussi des parcours linguistiques, scientifiques qui permettent de donner une continuité des apprentissages intra, inter cycles, inter degrés et d'améliorer la fluidité des parcours.



414 Enseignement modulaire et parcours personnalisé en sixième et cinquième

Collège Pasteur, 78200 MANTES-LA-JOLIE, académie de Versailles

mél : frederic.herve@ac-versailles.fr

site : <http://www.clg-pasteur-mantes.ac-versailles.fr>

Valider toutes les compétences du socle commun en suivant les enseignements qui me plaisent : c'est possible grâce aux modules et à mon parcours individualisé.

Les objectifs de l'équipe : capter l'attention des élèves, donner le goût d'apprendre en personnalisant les parcours (possibilité de passer plus de temps dans ses disciplines préférées), commencer à valider les compétences du socle dès la sixième, répondre à l'hétérogénéité des groupes.

Pour ce faire, l'équipe propose une réorganisation du temps pour tous avec un nouveau rythme journalier, pour se caler plus ou moins sur le rythme du primaire.

Afin de réussir à mieux mettre les élèves au travail, un temps d'accueil est mis en place le matin, pendant 30 minutes, encadré par un professeur à raison de quatre fois par semaine en sixième, trois fois par semaine en cinquième. Ce moment peut être dédié à la gestion de la classe, à des rappels de méthodologie, à l'accompagnement personnalisé, à une information sur l'orientation, aux formalités administratives...

La personnalisation des parcours se fait par la mise en place d'enseignements modulaires : la division de la journée en deux temps pédagogiques distincts : le matin (jusqu'à 14h) enseignement d'un "tronc commun". L'après-midi, un enseignement par spécialités, en parcours individualisés avec des séquences basées sur deux ou trois compétences du socle à acquérir avec une pédagogie liée à la démarche expérimentale.

479 Création de livres électroniques sur l'environnement et utilisation d'outils du Web 2.0 en anglais dans un contexte de partage et de collaboration avec des partenaires européens

Lycée polyvalent Giroux-Sannier, 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE, académie de Lille

mél : mhfasquel@gmail.com

site : <http://new-twinspace.etwinning.net/web/p88001>



Il s'agit d'un projet de création collaborative et de partage avec des partenaires européens. Ce projet a pour objectifs principaux d'ouvrir les élèves à l'Autre, de les sensibiliser aux problèmes environnementaux et de les faire progresser en anglais dans une perspective actionnelle, motivante et authentique. Plusieurs e-books et d'autres réalisations en ligne seront créés par les élèves des diverses classes. Le projet débute avec la recherche active de la part de l'élève, qui prend des photographies ou des vidéos illustrant des problèmes environnementaux. Ainsi, nous partons de leurs représentations et de leurs propres réflexions. Les élèves mettent en regard les photographies et les réactions qu'elles ont suscitées et rédigent des articles publiés sous forme d'e-books.

réussite éducative

équipes diffuser
pratiques enfants réussite éducative
réussite éducative recherche
enfants équipes apprendre
pratiques améliorer recherche
équipes apprendre enfants équipes
recherche diffuser
pratiques réussite éducative apprendre
améliorer améliorer
équipes diffuser
enfants réussite éducative
pratiques enfants
équipes

education.gouv.fr/cni-reussite-educative

 #ReussiteEducative



diffuser

diffuser pratiques
améliorer pratiques apprendre
recherche enfants apprendre recherche
apprendre enfants



ministère
éducation
nationale



Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

équipes

recherche

apprendre

enfants